

Newsletter MHS

Newsletter sur la médecine
hautement spécialisée (MHS)

Juillet 2026



Cette lettre d'information a pour but de vous informer deux à trois fois par an de la planification de la médecine hautement spécialisée (MHS) au niveau national. Elle permet d'assurer la circulation des informations entre les organes de la MHS d'une part, les cantons ainsi que les fournisseurs de prestations et les sociétés de discipline d'autre part.

Si vous ne souhaitez plus à l'avenir recevoir cette newsletter, vous pouvez vous désabonner en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : hsm@gdk-cds.ch

ATTRIBUTION DES MANDATS DE PRESTATIONS MHS DANS LE DOMAINE DU TRAITEMENT DES BRÛLURES GRAVES CHEZ L'ADULTE

Lors de sa séance du 25 juin 2026, l'organe de décision MHS a décidé que les brûlures graves chez l'adulte continueront à être prises en charge par le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et l'hôpital universitaire de Zurich (Universitätsspital Zürich, USZ). Les décisions d'attribution des prestations ont été publiées dans la *Feuille fédérale* du 30 juin 2026. Les mandats sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2026 et sont valables six ans. Avant d'attribuer de nouveaux mandats de prestations, l'organe de décision MHS a examiné en détail les premiers enseignements tirés de la prise en charge des victimes de la catastrophe de Crans-Montana.

> [Communiqué de presse](#)

> [Décision](#)

RATTACHEMENT DES INTERVENTIONS COMPLEXES SUR L'AORTE CHEZ L'ADULTE À LA MHS

Les interventions complexes sur l'aorte sont désormais planifiées en commun par les cantons. Selon la décision de l'organe de décision MHS du 22 janvier 2026, les interventions complexes sur l'aorte chez l'adulte satisfont aux exigences de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) pour être rattachée à la MHS. Avec les interventions complexes sur l'aorte chez l'adulte, la médecine hautement spécialisée planifiée en commun par les cantons comprend désormais 15 domaines ([aperçu](#)).

L'organisation de la médecine hautement spécialisée (MHS) en Suisse

L'art. 39, al. 2^{bis}, LAMal prévoit que les cantons sont tenus de planifier conjointement la médecine hautement spécialisée. La Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) signée à cette fin est entrée en vigueur début 2009. En la ratifiant, les 26 cantons ont délégué à l'organe de décision MHS la planification et la coordination de la médecine hautement spécialisée. Cet organe de décision est composé de dix directrices et directeurs cantonaux de la santé. L'étude médico-scientifique des domaines de la MHS relève de l'organe scientifique MHS. Ce dernier comprend 15 expertes et experts, suisses et étrangers, issus de diverses disciplines et est soutenu par des groupes consultatifs spécialisés (groupes d'accompagnement) dans certaines disciplines. > [Organes de la MHS](#)

Sont rattachés à la MHS les domaines caractérisés par la rareté de l'intervention, par leur haut potentiel d'innovation, par un investissement humain ou technique élevé ou par des méthodes de traitement complexes. Les mandats de prestations sont attribués aux hôpitaux dans une seconde phase. La liste des hôpitaux MHS est juridiquement contraignante pour tous les cantons et prévaut donc sur les listes hospitalières cantonales.

Processus de planification MHS



Les hôpitaux ont l'occasion de poser leur candidature à un mandat de prestations entre le 9 juin et le 14 septembre 2026.

> [Communiqué de presse](#)

> [Décision](#)

> [Dossier relatif à la procédure de candidature](#)

PROCÉDURE DE CONSULTATION RELATIVE AU RATTACHEMENT DU DOMAINE « DISPOSITIFS D'ASSISTANCE VENTRICULAIRE CHEZ L'ADULTE » À LA MHS

Le domaine MHS des dispositifs d'assistance ventriculaire chez l'adulte fait actuellement l'objet d'une première réévaluation. L'organe scientifique MHS considère que les critères pour le rattachement des dispositifs d'assistance ventriculaire chez l'adulte à la MHS continuent à être remplis et recommande donc de rattacher à nouveau ce domaine à la MHS. Les milieux intéressés ont jusqu'au 7 octobre 2026 pour se prononcer sur la proposition de rattachement à la MHS.

> [Documents](#)

ELECTIONS À L'ORGANE DE DÉCISION MHS

Du fait de la démission de la conseillère d'État Rebecca Ruiz (VD), un siège était à pourvoir au sein de l'organe de décision MHS. Lors de sa réunion du 22 mai 2026, l'Assemblée plénière a élu comme nouveau membre le conseiller d'État Roger Nordmann (VD). Par ailleurs, les neuf membres actuels de l'organe de décision MHS ont été réélus pour les deux ans à venir. La conseillère d'État Natalie Rickli (ZH) et le conseiller d'État Raffaele De Rosa (TI) ont été réélus pour deux ans respectivement aux postes de présidente de l'organe de décision MHS et de vice-président.

> [Organes de la MHS](#)

ELECTIONS À L'ORGANE SCIENTIFIQUE MHS

Lors de sa séance du 22 janvier 2026, l'organe de décision MHS a réélu la Pr Barbara Tettenborn pour un nouveau mandat de deux ans en tant que présidente de l'organe scientifique MHS. Lors de la même séance, la Pr émérite Irene Hösli, le Pr Christoph Kettelhack, le Pr Gerrit Schubert et le Pr Hans-Peter Marti ont également été réélus à l'organe scientifique MHS pour un nouveau mandat de deux ans. Par ailleurs, un nouveau membre a été élu à l'organe scientifique MHS pour un mandat de deux ans à compter du 1er juillet 2026 : il s'agit du Dr Roel Bakx, chirurgien pédiatrique à l'Amsterdam University Medical Centre, Pays-Bas. Il succède à la Pr émérite Charlotte Niemeyer, qui, après avoir été pendant six ans membre de l'organe scientifique MHS, ne se représente pas.

> [Organes de la MHS](#)

INFORMATIONS SUR LES RAPPORTS DES HÔPITAUX POSSÉDANT UN MANDAT DE PRESTATIONS

Sur le site internet, un document distinct mentionne désormais, pour chaque domaine MHS, les rapports que les hôpitaux possédant un mandat de prestations sont tenus de remettre. Ce document précise notamment dans quel registre les données doivent être saisies (y c. processus de remise d'un rapport d'activité aux organes de la CIMHS), ainsi que les modalités et le calendrier de contrôle des exigences en matière d'enseignement, de formation postgraduée et de recherche. Il fait l'objet d'une mise à jour régulière.

[> Domaines de la MHS](#)

RAPPORT ANNUEL 2025

Aperçu rétrospectif de la planification nationale de la médecine hautement spécialisée en 2025.

[> Extrait du rapport annuel de la CDS](#)

LA MHS DANS LA PRESSE

Dans un entretien accordé à INGO, la plateforme destinée aux dirigeants du secteur de la santé autrichien, Matthias Fügi, chef de projet MHS, a expliqué les avantages que la planification nationale de la MHS apporte en matière de qualité et de soins.

[> Article «Schweizer Modell für Spitzenmedizin» du 6 mai 2026
\(en allemand\)](#)
